Communiqué de Presse commun

Made in Luxembourg : 114 nouvelles entreprises pour mettre en valeur l'origine luxembourgeoise

Remis deux fois par an par la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce, le label « Made in Luxembourg » édition automne 2022 a été décerné à **114 entreprises** ce lundi 5 décembre.

Le label « Made in Luxembourg » étant décerné pour un ou plusieurs produits ou services est un label bien connu du grand public, à la fois repère pour le consommateur et source de fierté pour les entreprises qui le détiennent. 114 d'entre elles s'étaient données rendez-vous pour la remise officielle du label lors d'une soirée ouverte par Tom Wirion, Directeur Général de la Chambre des Métiers.

Un label comme reconnaissance de l'origine

Créé en 1984 à l'initiative du Ministère des Affaires étrangères, de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce, le label « Made in Luxembourg » reste l'un des piliers de la reconnaissance des produits et services élaborés dans le pays. Renouvelé en 2014, il joue désormais un rôle de plus en plus important non seulement pour les entreprises mais également pour les consommateurs.

En 2014, lors de la cérémonie de remise du label, cette stratégie fut présentée et souligna l'importance du pays d'origine d'un produit/service comme facteur-clé influençant la décision d'achat du client. En 2015, les conclusions d'une étude sur la perception du label par le client furent exposées, confirmant que le label influence bel et bien la décision d'achat. En 2016, la parole fut donnée aux entreprises détentrices du label qui témoignaient de la valeur ajoutée de son apposition sur leurs produits. La remise de 2017 porta un intérêt particulier aux talents qui se cachent derrière les produits et services qui font la fierté du pays et les organisateurs donnèrent un coup de projecteur sur l'association qui forme et soutient les talents de demain, WorldSkills Luxembourg asbl. Durant la crise sanitaire l'importance du label Made in Luxembourg et celle des produits locaux de manière générale a d'autant plus été prouvée.

« Made in Luxembourg », une marque qui oblige

Alors que le label « Made in Luxembourg » est de plus en plus sollicité, il importait cette année à la Chambre des Métiers et à la Chambre de Commerce de mettre en lumière l'importance, non seulement de la provenance locale des produits et services, mais également de la créativité et de l'innovation d'un chef d'entreprise.

En bénéficiant d'une visibilité accrue grâce au label, les produits et services labellisés sont minutieusement analysés par les membres du "comité Made in Luxembourg" avant d'être accordés, car une appellation sur un produit ne répondant pas aux attentes du consommateur peut porter préjudice à l'ensemble des entreprises.

114 nouvelles entreprises labellisées

Après la keynote de Jan Glas, Lex Delles, Ministre des Classes moyennes accompagné de Tom Wirion, Directeur Général de la Chambre des Métiers et Carlo Thelen, Directeur Général de la Chambre de Commerce ont procédé à la remise du label « Made in Luxembourg » à 114 nouvelles entreprises actives dans des secteurs très variés, les encourageant à afficher l'origine de leur savoir-faire et à véhiculer cette image de marque. Ces entreprises sont conscientes qu'elles peuvent dès à présent compter sur ce symbole de reconnaissance. A elles de l'utiliser fièrement et à se démarquer de leurs concurrents.

Après la remise officielle du label, la soirée s'est poursuivie autour d'un cocktail, l'occasion pour chacun de discuter et d'échanger avec celles et ceux qui font aussi partie du cercle « Made in Luxembourg ».

La soirée était animée par Steve Kugener.

Découvrez la liste des entreprises ayant obtenu le label dans le document en annexe.

La remise du label Made in Luxembourg est organisée deux fois par an par la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce.

Pour de plus amples informations concernant le label « Made in Luxembourg » , n'hésitez pas à contacter Clémence Higel de la Chambre des Métiers au 42 67 67 - 366 ou label@cdm.lu ou Edith Stein de la Chambre de Commerce au 42 39 39 - 482 ou label@cc.lu

A propos du label Made in Luxembourg

Le label « Made in Luxembourg » est une marque créée en 1984 sur initiative du Ministère des Affaires étrangères, de la Chambre des Métiers et de la Chambre de commerce. Il sert à identifier l'origine luxembourgeoise des produits et services. Il permet, d'une part, d'informer le consommateur luxembourgeois sur les produits indigènes et, d'autre part, de mieux faire connaître les produits nationaux de qualité à l'étranger. L'utilisation du label peut être multiple, que ce soit par apposition sur le produit même ou sur le papier à en-tête de l'entreprise, sur le matériel publicitaire ou sur les documents commerciaux. L'entreprise doit néanmoins veiller à ce que le rapport direct entre le produit pour lequel le droit d'usage a été octroyé et le label soit respecté.